

n° 1008

n° 1116 des Enquêtes

Déclaration et revendication de la nommée *Cachiamceatua*, cultivatrice, domiciliée à *Hemayaro*

La nommée *Cachiamceatua*, si est présentée ce jour vingt neuf mai mil neuf cent cinq et a revendiqué la terre *Tactutu*, sis à *Hemachhua*, d'une contenance de quinze ar. douze centiares, plantée de *Cocotiers*. Bornes au Nord par la terre *Tahoenio*, au Sud par la terre *Uachai*, à l'Est par la terre *Tachae*, à l'Ouest par la terre *Ataucutu*, qui lui vient de *St. Sébastien*, qui s'en fait valant en l'insinuation.

La réclamante ne possédant pas de titres, nous avons procédé à l'inscription à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs

Enquêtes

La terre *Tactutu*, sis à *Hemachhua*, ci-dessus désignée, appartient à la nommée *Cachiamceatua*.

Fait et arrêté à Lima le quinze avril mil neuf cent cinq.

Les membres de la Commission

*[Signatures]*

n° 1639

n° 1117 des Enquêtes

Déclaration et revendication de la nommée *Nioutu*, cultivatrice domiciliée à *Hemachhua*.

La nommée *Causaparku*, mandataire verbal de la femme *Nioutu*, est présentée ce jour vingt neuf mai mil neuf cent cinq et a revendiqué au nom qu'il agit la terre *Californie*, sis à *Hemachhua*, d'une contenance de quarante cinq ar. plantée de *Cocotiers*. Bornes au Nord par la terre *Uachai*, au Sud par la montagne, à l'Est par la terre *Utsau*, à l'Ouest par la terre *Uachai*.

La réclamante ne possédant pas de titres, nous avons procédé à l'inscription à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs

Enquêtes

La terre *Californie*, sis à *Hemachhua*, ci-dessus désignée, appartient à la nommée *Nioutu*.

Fait et arrêté à Lima le quinze avril mil neuf cent cinq.

Les membres de la Commission

*[Signatures]*